

Ministère du Commerce

Les dépenses du ministère du Commerce se sont élevées à 65 millions de dollars en 1958-1959, soit 8 millions de plus que le total dépensé l'année précédente.

L'augmentation nette de 8 millions de dollars dans les dépenses de ce ministère a été causée principalement par l'affectation d'une somme de 5 millions aux frais d'administration afférents aux réserves temporaires de blé et d'une somme de 2 millions pour couvrir la perte subie par la Commission canadienne du blé sur la récolte d'avoine de 1956-1957.

TABLEAU 28
(en millions de dollars)

COMMERCE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1959 (provisoire)	1958	
Aide pour frais d'entreposage des céréales.....	38.4	33.3	5.1
Lois des grains du Canada.....	6.2	6.2	
Commission canadienne du blé—perte sur l'avoine.....	2.1		2.1
Bureau fédéral de la statistique.....	8.3	7.5	0.8
Direction des standards.....	2.3	2.2	0.1
Service des délégués commerciaux.....	3.5	3.3	0.2
Frais administratifs et généraux.....	4.1	4.4	—0.3
	64.9	56.9	8.0

Transports

Les dépenses du ministère des Transports en 1958-1959 se sont élevées à 300 millions de dollars, soit une augmentation de 93 millions par rapport aux 207 millions dépensés en 1957-1958.

Sur l'augmentation de 37 millions de dollars dans les dépenses pour les services aériens, 31 millions représentent un accroissement des dépenses au titre de l'aviation civile, dont 26 millions pour la construction et l'achat d'immeubles, d'ouvrages, de terrains et de nouvel outillage, y compris des travaux d'aménagement dans des aéroports municipaux, et 4 millions pour l'exploitation et l'entretien des routes aériennes et des aéroports.

L'augmentation de 19 millions dans les dépenses des services de la marine comprend une somme de 11 millions affectée à la construction ou à l'acquisition de navires à vapeur, une somme de 5 millions affectée à l'exploitation et à l'entretien des navires à vapeur et une somme de 1 million consacrée à la construction ou l'acquisition d'immeubles, d'ouvrages, de terrains et d'appareils destinés à faciliter la navigation.

L'augmentation dans les dépenses de la Commission des transports est entièrement attribuable à une contribution spéciale de 10 millions de dollars versée à la caisse des passages à niveau.